MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 – 180

Approuvant la signature d'une convention avec l'Education Nationale concernant les interventions en éducation artistique et culturelle dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville pour la période scolaire 2025-2026

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que les élèves des 4 écoles publiques maternelles et élémentaires pratiquent des activités musicales impliquant des intervenants extérieurs pour la période scolaire 2025-2026 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est conclu une convention avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités artistiques et culturelles impliquant des intervenants extérieurs pour la période correspondant à l'année scolaire 2025 – 2026 afin de permettre la pratique d'activités musicales pour les élèves des 4 écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville.

ARTICLE 2
La rémunération des intervenants extérieurs en charge de ces activités dans les 4 écoles publiques maternelles et élémentaires est à la charge de la ville.

ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 10 septembre 2025

Le Maire,
Olivier THOMAS

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250910-DEC2025-180-AU
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025